

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 six mois, 14 " "
 un an, 25 " "

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gerant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

L'imprimerie et les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX seront prochainement transférés rue du Vieil-Abreuvoir, 25, (coin de la rue Nain).

Roubaix, 16 Mai 1867.

BULLETIN.

Le *Moniteur* n'étant pas arrivé à Roubaix mardi, nous n'avons pu reproduire dans notre dernier numéro la note suivante que publiait la feuille officielle :

« L'Empereur a décidé que tous les sous-officiers et soldats de la classe de 1860 appartenant à l'armée active, et les engagés volontaires libérables d'ici au 31 décembre 1867, seraient renvoyés immédiatement dans leurs foyers. »

Ces quelques lignes ont évidemment pour but de donner une nouvelle satisfaction aux « justes susceptibilités de la Prusse. » — selon l'expression employée par M. le Ministre des affaires étrangères dans sa communication aux Chambres. — et elles prouvent le désir sincère du gouvernement français de maintenir la paix. Nous ne saurions l'en blâmer, mais nous devons constater que le gouvernement prussien ne se trouve pas dans des dispositions aussi conciliantes, et qu'il ménage beaucoup moins les susceptibilités françaises. Voici comment s'exprime la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, organe habituel de M. de Bismark :

« La conférence de Londres a rempli sa mission et le traité relatif au Luxembourg est signé. Vis-à-vis de ce résultat, il s'agit maintenant de savoir ce que la conférence a décidé et si ces décisions constituent une garantie durable de la paix. Sur le premier point, nous serons bientôt renseignés complètement, le *Moniteur* français ayant promis une communication immédiate aux Chambres. D'après nos renseignements, un projet de traité émané de l'Angleterre fut présenté à la

conférence, et ce projet subit dans la discussion diverses modifications. Ce que disent des journaux français que d'après le traité relatif à la neutralisation du Luxembourg, la Prusse serait obligée d'évacuer immédiatement la forteresse est absolument dénué de fondement.

« En ce qui concerne la seconde question, les décisions de la Conférence parviendront-elles en fait à maintenir la paix ? La réponse dépendra avant tout de savoir si ces décisions seront ponctuellement observées. La ratification des résolutions ne doit avoir lieu que dans quatre semaines, et d'ici-là, il s'offrira des occasions suffisantes pour voir dans quel sens on comprend les résultats obtenus à Londres.

« En tout cas, on considérerait universellement comme le symptôme le plus infallible d'un avenir pacifique si la France voulait suspendre ses armements. Il y a peu de jours encore, cela ne paraissait pas être le cas, car nous trouvons dans divers journaux des nouvelles de Paris du 8 et du 9 mai, qui prouvent qu'à cette époque on poussait les armements avec beaucoup d'activité. »

On remarquera la phrase où il est dit que d'ici à quatre semaines, il s'offrira des occasions suffisantes pour voir dans quel sens on comprend les résultats obtenus à Londres. Nous savons dans quel sens la France comprend ces résultats, mais nous ne sommes pas aussi sûrs des sentiments de la Prusse. Pour un homme d'Etat de la force de M. de Bismark, il y a, en quatre semaines, vingt occasions de défaire l'œuvre diplomatique la plus habilement conçue.

Une dépêche annonçait hier l'arrivée subite à Marseille du maréchal Mac-Mahon. Nous ne savons si le voyage du gouverneur-général de l'Algérie se rattache à certains bruits de la nature la plus étrange qui circulent depuis une semaine et dont notre correspondant parisien « renonce à nous entretenir, même à mots couverts. »

Les nouvelles du Mexique sont défavorables à l'Empereur Maximilien. Il y a lieu de penser qu'à l'heure où nous écrivons l'ex-archiduc est en route pour l'Europe. Le Mexique rentre dans la révolution ; souhaitons qu'il en sorte le plus tôt possible.

En Italie, la grande question financière prime toutes les autres ; et c'est une preuve de bon sens dans la situation difficile du pays. M. Ferrera a présenté à la chambre des députés le projet concernant le patrimoine ecclésiastique. Voici la substance de ce projet :

« Sur le patrimoine ecclésiastique seront prélevés 600 millions en faveur de l'Etat. La rente publique inscrite en faveur du Culte et les 12 millions formant la subvention accordée aux établissements ecclésiastiques seront pris à titre d'a compte de cette somme, ce qui fera un total de 170 millions. Le reste sera réparti à titre d'impôt extraordinaire, sur les biens ecclésiastiques, dans la proportion de 25 % du capital. Le paiement de cet impôt extraordinaire sera effectué en huit semestres à dater du 1er janvier 1868. Tous les règlements établissant l'inaliénabilité des biens ecclésiastiques seront supprimés. Le restant des dits biens, déduction faite de l'impôt extraordinaire, sera destiné aux pensions ecclésiastiques et aux dépenses du culte. Les opérations prescrites par la présente loi pourront être confiées à une société de commerce, qui prélèvera une commission maximum de 3 % »

M. Jefferson Davis, mis en liberté sous caution, est parti de Richmond pour se rendre à New-York. Il était temps que le malheureux président de la Confédération du Sud fut rendu à sa famille. Bouc émissaire des vengeances de certains partis du Nord, il a chèrement expié sa grandeur passagère.

D'après les lettres d'Athènes du 9, les Puissances auraient demandé qu'un armistice fût conclu en Crète afin de négocier. On assure que l'Angleterre aurait conseillé officiellement, mais sans présenter de note

formelle, d'obtempérer aux propositions des autres grandes puissances.

La vapeur *Arcadie* a failli être capturée, mais ayant chauffé à vitesse de 17 nœuds à l'heure, il a, dit-on, traversé la flotte turque, et aurait débarqué pendant la nuit son chargement de munitions.

J. REBOUX.

LE TRAITÉ DE LONDRES.

« L'EMPIRE C'EST LA PAIX ! » — Suivi des guerres de Crimée et d'Italie, des expéditions du Mexique, de Chine et de Cochinchine, ce programme du premier jour avait été jusqu'à présent peu justifié ; il l'est, aujourd'hui, complètement. Après la communication faite aux deux Chambres par M. de Moustier, l'Empire a le droit d'affirmer qu'il est la paix : il le prouve de manière à lever tous les doutes et à confondre les plus défilants.

Voilà donc la paix ! Telle qu'elle est, on peut la préférer à la guerre équivoque, disproportionnée et sans but précis dont l'Europe était menacée depuis un mois ; il faut avouer cependant que l'histoire ne l'inscrira pas au nombre des paix glorieuses, et, notamment, qu'elle ne ressemble guère à la paix de 1856.

Il y a onze ans, nous arrivions au congrès de Paris, en revenant de Sébastopol ; aujourd'hui, c'est la Prusse qui est entrée à la Conférence de Londres, en passant par Sadova. Il y a onze ans, le congrès de Paris consacrait une grande victoire de la France, l'humiliation de la Russie et un principe que nous avions longtemps soutenu seuls en Europe : la liberté des mers, qui garantissait l'inviolabilité de la propriété privée entre les belligérants. Aujourd'hui, la Conférence n'a consacré que deux choses : implicitement, par son silence, l'agrandissement de la Prusse ; explicitement, par les termes mêmes du traité, la résistance qui nous a fait abandonner nos projets sur le Luxembourg.

Les temps sont bien changés, et les rôles plus changés encore que les temps. Dans l'exercice de leur indépendance et de leur droit, le roi de Hollande et le gouvernement impérial s'étaient mis d'accord pour la cession du Luxembourg à la France. La Prusse a opposé son veto, la Conférence l'a ratifié, et nous n'avons pas le Luxembourg. Avant la paix de Londres nous n'avions devant nous à Luxembourg qu'une garnison prussienne ; la Conférence y a mis les quatre grandes puissances de l'Europe. La satisfaction que cet arrange-

ment doit causer à M. de Bismark s'explique facilement ; nous ne comprenons pas ce qui peut motiver celle du gouvernement français, et le silence du Corps législatif a dû prouver à M. de Moustier que la majorité elle-même ne le comprend pas mieux que nous.

Ce qui surtout a frappé dans la Communication du gouvernement, c'est moins la solution, à peu près connue d'avance, que la manière dont elle est présentée. Il est impossible, en effet, de s'exprimer avec plus de modestie et de montrer une plus complète résignation. Loin de songer à relever l'insuffisance du résultat par la fermeté du langage, le gouvernement pousse la condescendance à l'égard de la Prusse jusqu'à intervenir les rôles. « Notre intention, dit-il, a toujours été de ménager les justes susceptibilités de la Prusse. » Comment ! la Prusse, de votre propre aveu, occupait, « au delà de ses limites et en dehors de tout droit international, un établissement militaire qui constituait vis-à-vis de nous une position éminemment offensive ; » vous l'invitez à l'abandonner, elle vous répond par un refus formel, réitéré ; vous êtes forcé, ne voulant pas opposer la force à la force, d'invoquer l'arbitrage de l'Europe, et vous appelez cela ménager de justes susceptibilités. De justes susceptibilités, il ne pouvait y en avoir que de votre côté ; du côté de la Prusse, on ne trouve que des procédés blessants et d'insoutenables prétentions. M. de Moustier a eu un mot malheureux et fait pour blesser les justes susceptibilités de la France. »

Une chose plus surprenante encore que le langage de M. de Moustier, ce sont ses illusions. « Le traité de Londres, dit-il, répond pleinement aux vues du gouvernement français. Il fait cesser une situation créée contre nous dans de mauvais jours et maintenue depuis 50 ans ; il donne à notre frontière du Nord la garantie d'un nouvel état neutre. »

« Non seulement il supprime les causes d'un conflit imminent, mais encore il donne de nouveaux gages à l'affermissement de nos bons rapports avec nos voisins. »

Non, le traité de Londres ne fait pas cesser la situation créée contre nous et maintenue depuis cinquante ans. Il reste de cette situation ce qu'elle avait de plus humiliant et de plus menaçant, le traité du 20 novembre 1815 qui nous a enlevé nos frontières de 1814 ; il en reste la France privée, en grande partie, du fruit de tous les combats livrés, de toutes les victoires remportées, de tout le sang versé

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 17 MAI 1867.

— 25 —

LES ROQUEVAIR

— XV —

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 15 mai).

J'appris, il y a quelques jours, que vous étiez arrêté dans vos poursuites, en raison des pièces importantes qui vous manquaient : je me souvins des parchemins de la vieille tour. Hier seulement ils me sont parvenus. Toutes mes incertitudes ont été fixées. Ces papiers sont bien à vous ; le hasard les a fait tomber entre mes mains : c'est une restitution que je vous fais, et rien de plus.

Adieu, vicomte de Roquevaire ; nous ne nous reverrons plus. On doit toujours ignorer que nous nous sommes vus aujourd'hui et surtout quels étaient les motifs de cette entrevue.

— Cher monsieur Sardan, dit le vicomte, votre âme si noble et si droite vous fait regarder l'action généreuse que vous venez de faire comme un acte de probité commune, et je ne connais personne, pas même moi, qui eût été capable de le faire. Ne me quittez pas encore ; dans deux heures les témoins de votre frère vont arriver. Je désire que, sans être vu, vous puissiez entendre notre conversation. Et si nous devons nous séparer pour toujours, au moins donnez-moi le bonheur de passer quelques instants avec l'homme que j'admire et que j'estime le plus au monde.

Et M. Jacques approchant deux fauteuils de la table de travail, on offrit un à Paul.

A peine la conversation fut-elle engagée que Paul brisé par les efforts qu'il avait faits sur lui-même perdit cette surexcitation nerveuse qui l'avait soutenu jusqu'alors : il redevenant ce qu'il était habituellement, timide, taciturne, ne répétant plus que par monosyllabes. Son regard animé dans lequel le vicomte avait surpris l'éclair du génie, semblait maintenant suivre quelque rêve dans des mondes inconnus.

Bien que le vicomte de Roquevaire se laissât quelquefois dominer par une vanité puérile, bien qu'il eût plus de prétentions à la science que de science réelle et qu'il s'exagérait beaucoup la portée de

son intelligence, il était loin d'être un homme ordinaire. Il lui avait été donné de voir Paul dans un de ces rares moments qui le transfiguraient, et il avait reconnu la supériorité réelle du jeune Sardan. A présent il se demandait le mystère de cette organisation à la fois si puissante et si faible, et, cédant à un moment d'impressionnabilité, il prit une des jolies mains de Paul entre les siennes et en examina la délicate texture.

— Seule, dit-il, la nature a le secret de la force qu'elle vous a donnée en la cachant sous l'apparence de la faiblesse ; mais ne pourriez-vous pas m'éclairer sur le mystère de votre organisation morale, qui me semble plus étrange encore que votre organisation physique ?

Il y a dans votre être entier quelque chose d'indéfinissable. Ainsi votre voix dont le timbre est si doux ne semble vous avoir été donnée que pour chanter des vers ou murmurer des paroles de tendresse ; et tout à l'heure, lorsque vous vous sentîtes irrité parce qu'il faut bien nommer mon impertinence, aux inflexions de cette voix harmonieuse ont succédé des notes graves, énergiques, qui révélaient encore plus que vos paroles deux êtres différents. N'avez-vous jamais réfléchi sur vous-même, et verriez-vous dans ma curiosité à cet égard autre chose que le

mouvement d'irrésistible sympathie qui m'attiré vers vous ?

La physionomie de Paul s'éclaira par un doux sourire, et M. Jacques qui l'examinait avec attention, trouva dans ce visage une sorte de beauté que le vulgaire ne pouvait comprendre.

Non, dit Paul, je n'ai pas beaucoup réfléchi sur moi-même. Ma force musculaire est, comme vous le dites, le secret de la nature. Il n'est pas rare d'en rencontrer une très-développée sous une apparence de faiblesse. L'étude de la physiologie en fournit plus d'un exemple.

Quant à ma force morale, je puis dans un moment donné éprouver en moi comme une révolution subite. Mon extrême timidité disparaît, mon cœur devient inaccessible à la crainte ; mais probablement, ajouta-t-il en souriant, je ne suis pas né pour les luttes morales, car elles m'épuisent. J'ai besoin de calme, et si je suis sorti aujourd'hui de cette apathie qui me fait craindre tout contact, parce que tout contact me blesse, c'est que la vie de mon frère était exposée, c'est que ma mère était au désespoir ; et pour éviter une douleur à ma mère, voyez-vous, je trouverais en moi une puissance d'énergie qui me briserait peut-être, mais qui, à coup sûr, triompherait de tous les obstacles.

— Votre mère, dit le vicomte attendri,

doit bien vous chérir, car elle sait, elle, ce que vous êtes.

Paul devint affreusement pâle : dans les moments d'excitation il agissait comme dans un rêve, il s'oubliait lui-même et ne sentait plus ni ses joies ni ses douleurs personnelles ; il semblait qu'il y eût en lui deux êtres, dont l'un, à un moment donné, exerçait sur l'autre une sorte de magnétisme moral qui l'absorbait dans une unique pensée.

La parole de M. de Roquevaire fut le réveil complet de ce rêve qui, n'ayant plus sa raison d'être, commençait à se dissiper de lui-même.

Tout revint à la mémoire de Paul, et l'isolement de son enfance, et Cécile, et ses illusions perdues.

— Personne ne m'aime, murmura-t-il d'une voix étouffée.

— Vous êtes donc malheureux, mon jeune ami ? dit le vicomte.

— Il y a en moi, répondit Paul, une telle puissance d'affection que personne sur la terre ne peut la partager ni la comprendre ; mais je ne suis pas toujours malheureux pour cela, car je puis être heureux du bonheur de ceux que j'aime.

On vint annoncer MM. de Thuy et de Mauberg, témoins de Louis ; et M. de Roquevaire, soulevant une portière qui séparait son salon de sa chambre, dit à Paul :

— Entrez ici ; je désire que vous puis-